

EPREUVE D'ADMISSION - OPTION : FINANCES PUBLIQUES

DATES : LUNDI 17 ET MARDI 18/01/2000 - LIEU : IFSI

INTERROGATION ORALE, SUR L'UNE DES MATIERES NON CHOISIES A L'EPREUVE N° 2

D'ADMISSIBILITE

(DUREE : 20 MN AVEC PREPARATION DE MEME DUREE - COEF. 3)

THEMES PROPOSES

- 1° - L'engagement des dépenses de l'Etat et des collectivités territoriales : définition et mise en œuvre.
- 2° - l'évolution de la doctrine de l'équilibre budgétaire.
- 3° - Le principe de l'annualité budgétaire et ses aménagements.
- 4° - Le principe de l'unité budgétaire et ses limites.
- 5° - Le principe de l'universalité : la règle du produit brut et la règle de non affectation.
- 6° - La règle de la spécialité : son évolution, sa portée.
- 7° - La structure et le contenu de la loi de finances de l'année.
- 8° - Les lois de finances
- 9° - Les rôles respectifs du gouvernement et du parlement dans la préparation et l'adoption du budget de l'Etat.
- 10° - Les pouvoirs financiers du parlement.
- 11° - Les principes fondamentaux de la comptabilité publique.
- 12° - Les agents d'exécution du budget et leur responsabilité.
- 13° - La règle de séparation des ordonnateurs et des comptables.
- 14° - La procédure d'exécution d'une dépense publique.
- 15° - Les contrôles administratifs de l'exécution de la loi de finance.
- 16° - Les contrôles juridictionnels de l'exécution du budget.
- 17° - Les attributions juridictionnelles et administratives de la Cour des Comptes.
- 18° - Les contrôles « a posteriori » de l'exécution du budget de l'Etat.
- 19° - Le Trésor Public : organisation et fonctions.

20° - La présentation et l'adoption des budgets des collectivités territoriales.

21° - La fiscalité du territoire : structure, évolution et avantages.

22° - Le budget établissements publics territoriaux : préparation, présentation et vote.

23° - Les ressources des collectivités locales.

24° - Les chambres régionales des comptes.

25° - Les ressources des collectivités territoriales.